



Point n° 9 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 420'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Parallèlement au budget des investissements et comme les années précédentes, le Conseil communal soumet à votre autorité la présente demande de crédit budgétaire de CHF 420'000.- destiné à la réalisation des travaux de réfection et d'assainissement de notre patrimoine administratif pouvant survenir en 2023.

Il a été revu à la baisse, pour entrer dans la cible des investissements autorisés par la LFinEC, pour 2023.

Ce crédit permet de confier au Conseil communal une enveloppe destinée à assainir et mettre aux normes les bâtiments de l'administration communale, les collèges, salles de gym, terrains de sport, les temples et le théâtre durant l'année 2023. Les travaux projetés suivent autant que possible les recommandations émises en 2018 et 2019 par Hestia selon la norme EPIQR+.

Le crédit budgétaire est un excellent outil financier pour la gestion des travaux sur nos bâtiments. Il permet une réactivité immédiate et appréciable lors des imprévus qui surviennent inévitablement en cours d'année. En étudiant quels travaux planifiés peuvent être reportés, il est alors possible d'intégrer des travaux urgents et non prévus pour les mener à terme.

Les projets 2022

Pour 2022, les projets réalisés sont les suivants (état octobre 22) :

Bâtiment	Projet	Estimation
Collège de Bôle	Luminaires, passage aux LED	24'800.-
Collège d'Auvernier	Idem	85'000.-
Place de jeux des Vernes (1H-2H)	Talus végétalisé, remblais de l'espace pique-nique	4'900.-
Place de jeux des Mûriers (1H-2H)	Changement du revêtement, renouvellement des engins	95'000.-
Auvernier, Roche 2	Changement des fenêtres	37'400.-
Frimousse	Porte	1'146.-
GSR	Cuisine	16'800.-
Champ Rond	Bancs de touche et goals, mise aux normes	34'400.-
Rue Haute	Porte d'entrée	4'900.-

Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 420'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2023

Certains travaux annoncés n'ont pas pu être faits. Le service des bâtiments (aujourd'hui SUB) a fonctionné en effet en sous-effectif et sans chef jusqu'en juin. La nomination à l'interne du nouveau chef a soulagé le service, mais il a fallu attendre son remplacement à son poste d'urbaniste pour qu'il puisse se vouer entièrement à sa nouvelle fonction, début octobre. Durant cette période, le chef concierge pour le patrimoine administratif et la collaboratrice technique pour le patrimoine financier se sont chargés d'assumer les tâches sous la supervision du chef du service technique.

Pour 2023, les travaux prévus sont les suivants :

Bôle - av. de la Gare 14	Mise aux normes des toilettes du parascolaire et création d'une salle de réunion	75'000.-
Bôle - salle de gym	Travaux d'urgence au plafond, isolation, sol, étude de faisabilité pour la création de 2 salles	155'000.-
Col. - Rénovation de la salle du conseil général	Assainissement des fenêtres, éclairage LED, rafraîchissement, plafond phonique, réseau électrique	75'000.-
Col.- Vernes	Création d'une place de jeux pour les 1H-2H	65'000.-
Col. - Citrouille	Raccordement au CAD	20'000.-
Auvernier - Rénovation de la salle du conseil communal	Éclairage LED, plafond fibre de verre couleur blanc, parquet, lessivage parois, réseau électrique	30'000.-

Finances

Ce crédit s'inscrit dans le cadre de la loi sur les Finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 (article 44) :

Il permet au Conseil général de voter divers objets qui sont regroupés dans un seul montant et au Conseil communal de ne pas entamer sa marge de manœuvre de CHF 300'000.- ;

Ce montant a été prévu dans le budget des investissements.

Le présent crédit n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Tableau récapitulatif d'utilisation des crédits :

Année	Montant octroyé (CHF)	Montant utilisé (CHF)
2017	122'000.-	120'907.-
2018	183'000.-	178'952.-
2019	285'000.-	275'455.-
2020	505'000.-	323'152.-
2021	437'000.-	427'110.-
2022	525'000.-	(estimation) 265'000.-

Information sur le crédit budgétaire du patrimoine financier

Selon l'article 72 de la LFinEC qui concerne les compétences du Conseil communal, celui-ci consulte la Commission financière pour tout ce qui a trait au patrimoine financier et ne prend pas d'arrêté. À titre informatif, le montant prévu pour le patrimoine financier est estimé à CHF 230'000.-. Il n'a pas d'impact sur le frein à l'endettement.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 1^{er} novembre 2022



Le Conseil général
de la
Commune de Milvignes

**Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 420'000.-
TTC pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments
communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2023**

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 15 décembre 2022,
vu un rapport du Conseil communal du 1^{er} novembre 2022,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

Crédit budgétaire

Article premier

Un crédit budgétaire de CHF 420'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'entretiens des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2023.

Dépense

Article 2

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements, sous les chapitres respectifs, et amorti au taux moyen de 6.5%.

Exécution

Article 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter

Colombier, le 15 décembre 2022